

L'Organisation européenne pour la recherche nucléaire

Source: CVCE.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/l_organisation_europeenne_pour_la_recherche_nucleaire-fr-3c88808a-827d-4037-88d8-f9abd84a961c.html

Date de dernière mise à jour: 07/07/2016



L'Organisation européenne pour la recherche nucléaire

En marge de la coopération économique, politique et monétaire européenne, les scientifiques du continent manifestent, dès la période de l'après-guerre, une volonté de renouer avec les échanges universitaires transnationaux et de mettre sur pied des programmes de recherche souvent trop sophistiqués et onéreux pour des laboratoires strictement nationaux. L'objectif est également d'atteindre des niveaux d'avancement technologique et nucléaire comparables à ceux des États-Unis et de l'Union soviétique qui, respectivement en juillet 1945 et en août 1949, ont fait exploser leur première bombe atomique.

L'idée d'un Institut européen des sciences nucléaires orienté vers des applications civiles est défendue lors de la conférence européenne de la culture qu'organise à Lausanne le Mouvement européen du 8 au 12 décembre 1949. Relayé ensuite à Genève par le Centre européen de la culture puis à Paris par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le projet conduit à la mise sur pied en novembre 1951 à Genève d'un Conseil intergouvernemental pour l'étude de la coopération nucléaire et la création d'un grand accélérateur européen de particules. Le 15 février 1952, la Belgique, le Danemark, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne, la Suède, la Suisse et la Yougoslavie signent à Genève l'accord portant création d'un Conseil de représentants d'États européens pour l'étude des plans d'un laboratoire international et l'organisation d'autres formes de coopération dans la recherche nucléaire. Convoquées à Copenhague en juin 1952 et à Amsterdam en octobre suivant, des conférences scientifiques fixent les objectifs et l'emplacement à Meyrin, dans le canton de Genève, d'un Conseil européen de la recherche nucléaire d'où le sigle CERN conservé par la suite.

Signée à Paris le 1^{er} juillet 1953 par les États signataires de l'accord provisoire, plus le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Grèce, la convention portant création du CERN entre en vigueur le 29 septembre 1954, jour de la ratification de la convention par la France et par la République fédérale d'Allemagne. L'Autriche devient membre en 1959 et l'Espagne l'est également entre 1961 et 1969 avant de se retirer, tout comme la Yougoslavie en 1962, en invoquant des raisons financières. Contrairement aux centrales atomiques, le CERN se consacre exclusivement à la recherche fondamentale sur la structure de la matière nucléaire et sur la physique des particules. Dès sa mise en place, il se concentre sur la construction d'un synchro-cyclotron et d'un synchrotron à protons basé sur la technologie des accélérateurs. Il rassemble, pour une durée déterminée, des physiciens de tous les États membres. L'Organisation européenne pour la recherche nucléaire ne poursuit aucun programme de recherche à finalité militaire.

Le 15 juin 1954, huit pays européens (Belgique, France, Italie, Norvège, Royaume-Uni, Pays-Bas, Suède et Suisse) s'associent pour créer à Paris la Société européenne de l'énergie atomique (SEEA). Cette institution vise à stimuler la diffusion des applications scientifiques et industrielles de l'énergie atomique en favorisant, notamment, la coopération scientifique par l'échange d'ingénieurs et de chercheurs engagés dans des programmes d'application strictement pacifique du nucléaire. En fait, la SEEA devient rapidement un forum européen de rencontres et de débats.